



DATE DE PUBLICATION : 17 mars 2023

Le directeur départemental  
Morbihan

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, à M. Baptiste ALLEGRAND, directeur départemental du Morbihan le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ALLEGRAND, directeur départemental et de M. David DUVERT, adjoint au directeur départemental du Morbihan, délégation est donnée à M. Régis CREPELLE, responsable du centre de traitement partagé surendettement (CTPS) de la succursale de Vannes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque, dans le cadre de l'exercice de l'activité du CTPS.

Fait à Vannes, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Baptiste ALLEGRAND